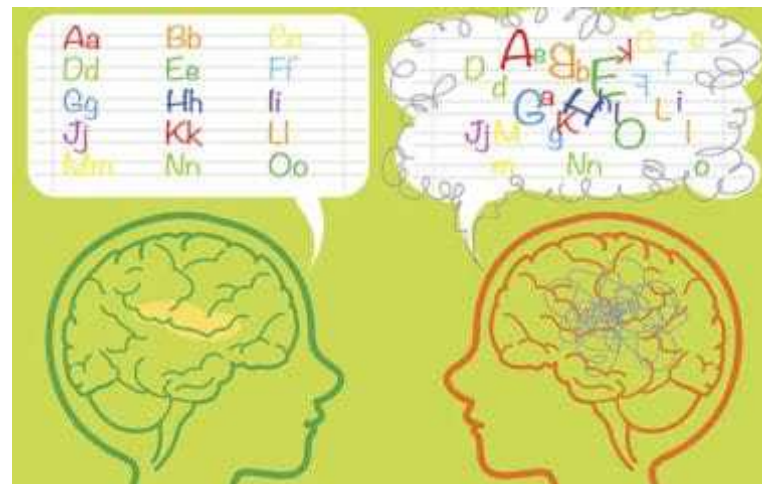
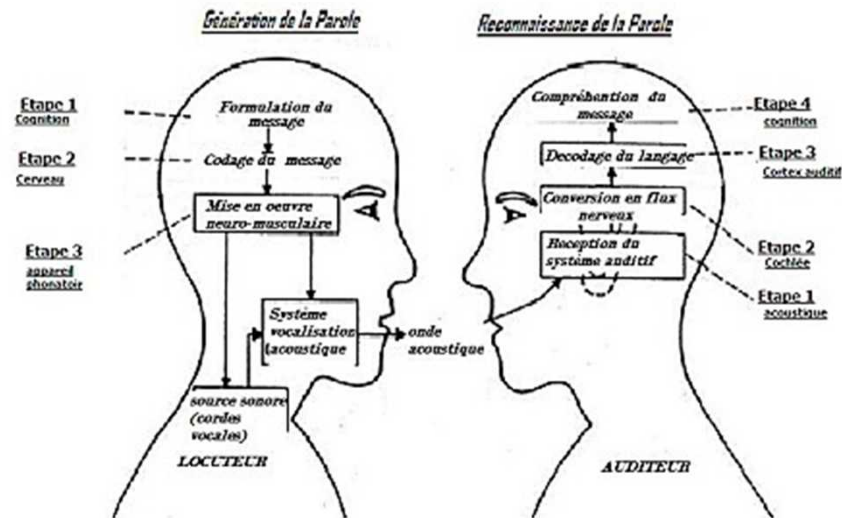


# LE LANGAGE 06



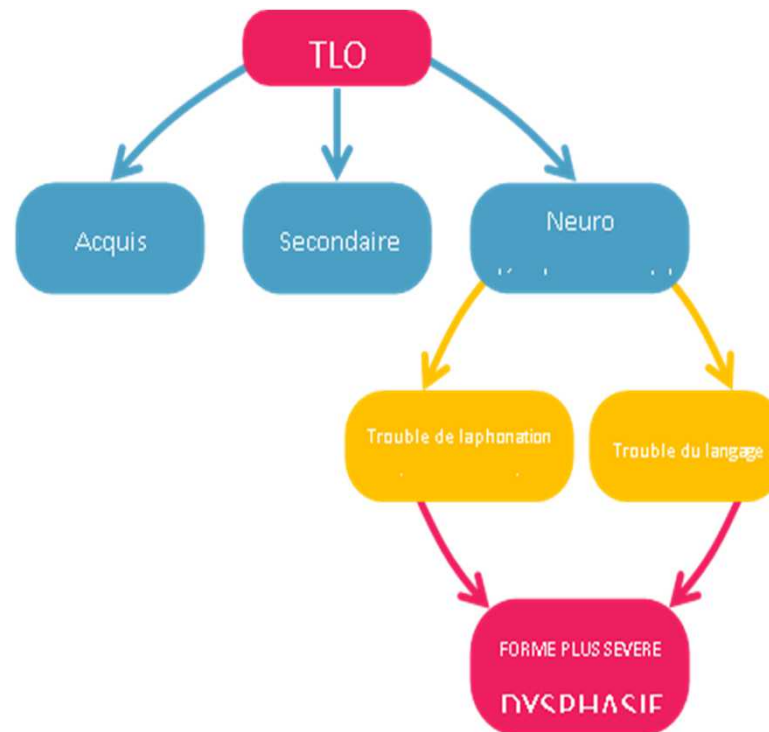
# LES TROUBLES DU LANGAGE

- Pour les appréhender je reviens à une illustration pour les introduire en ce qui est de la parole dans une perspective structurelle et développementale et éducative:



# LES TROUBLES DU LANGAGE ORAL -TLO

- Tableau synoptique



# QU'EST-CE QU'UN TROUBLE DU LANGAGE ORAL ACQUIS

- **Les troubles acquis** : le développement normal s'interrompt brutalement ou régresse:

**Trauma crânien** désigne un choc sévère au niveau de la tête et du crâne. Il peut être responsable d'une atteinte transitoire ou définitive du cerveau ou du tronc.

**AVC** accident vasculaire cérébral, communément appelé «attaque cérébrale », perte soudaine de la fonction du cerveau.

**Pathologie dégénérative** sont des maladies (souvent génétiques) dans lesquelles un ou plusieurs organes sont progressivement dégradés.

# QU'EST-CE QU'UN TROUBLE DU LANGAGE ORAL SECONDAIRE

- C'est un trouble consécutif à une pathologie autre:
  - retard mental,**
  - déficience auditive,**
  - déficience visuelle,**
  - pathologie neurologique,** touche le système nerveux central (encéphale et moelle épinière) ou périphérique.
  - trouble psychoaffectif,** structure psychologique issue des relations affectives entretenues notamment, dans la petite enfance

# QU'EST-CE QU'UN TROUBLE DU LANGAGE ORAL NEURODÉVELOPPEMENTAL

- le développement se fait avec du retard ou de manière inhabituelle,
- les troubles apparaissent précocement durant le développement
- Ils sont responsables d'un écart significatif des performances langagières par rapport aux enfants du même âge :
  - 01 Trouble de la parole, il s'agit de la phonation.
  - 02 Trouble du langage oral au niveau de la communication

# 01 TROUBLE DE LA PAROLE -PHONATION

- Il se caractérise par une difficulté persistante de la production de phonème gênant avec l'intelligibilité du discours,
- Cette difficulté empêche la communication orale de messages.
- Il comprend:
  - des troubles phonologiques
  - des troubles de l'articulation

## 02 TROUBLE DU LANGAGE ORAL AU NIVEAU DE LA COMMUNICATION

- se caractérise par des difficultés persistantes dans l'acquisition et l'utilisation du langage.
- Elles sont consécutives à des déficits dans la compréhension ou la production:
  - du vocabulaire,
  - dans la structure de la phrase et dans le discours.
- Les capacités expressives et réceptives peuvent être affectées de façon variable (le déficit réceptif peut être sous-estimé lorsque l'enfant compense son trouble en s'aidant du contexte).



# CONSÉQUENCES DES TROUBLES DU LANGAGE ORAL NEURODÉVELOPPEMENTAL

- Les troubles réduisent l'efficacité de la communication, ce qui compromet un ou plusieurs des éléments suivants :
  - la participation sociale,
  - la réussite scolaire,
  - les performances professionnelles.

# LA DYSPHASIE LINGUISTIQUE

- La dysphasie ou trouble primaire du langage oral est un trouble neurodéveloppemental du langage oral.
- Ce trouble entraîne un déficit sévère et durable du développement de la production et/ou de la compréhension de la parole et du langage.
- Ce trouble qui débute dès la naissance est présent tout au long de la vie, de manière plus ou moins prononcée selon la prise en charge durant l'enfance.
- Il existe plusieurs formes de dysphasie :
  - La dysphasie expressive qui se caractérise par une difficulté **pour produire un message**
  - La dysphasie réceptive se caractérisant par la difficulté à **comprendre un message**
  - La dysphasie mixte : difficulté à **produire et à comprendre un message**

# LA DYSPRAXIE VERBALE

- C'est un trouble de la programmation et planification motrice de la parole, en l'absence de troubles musculaires ou sensoriels.
- Les difficultés sont marquées lors de la production de syllabes complexes ou d'enchaînement de syllabes.
- L'intelligibilité n'est pas atteinte : l'enfant est difficile à comprendre

# QUELQUES SIGNES D'APPEL DES DIFFICULTÉS DU LANGAGE ORAL

- **Règle:**
- Toute suspicion de retard de langage doit faire l'objet d'une consultation médicale.
- Un bilan orthophonique et une rééducation suivront si nécessaire.

- **Orthophonie:**

L'orthophonie de *ortho* : « droit », *phonè* : « son »,

on dit aussi ou logopédie (*logos* : « parole », *paideia* : « éducation »)

C'est une profession paramédicale, pratiquée par des **orthophonistes** en France et au Canada, des **logopèdes** en Belgique, et des **logopédistes** en Suisse,

Elle est liée à un champ d'expertises et de pratiques thérapeutiques dans l'évaluation et le traitement des troubles de la communication.

# CHAMPS D'EXPERTISES ET DE PRATIQUES DE L'ORTHOPHONIE



# 01 - AVANT 3 ANS ET À TOUT ÂGE

- L'enfant cherche peu à communiquer :
  - s'isole,
  - écoute peu,
  - s'exprime peu...
- Il peine à comprendre ce qui lui est dit,
- IL ne réagit pas ou mal en regard de ce qui était attendu.

## 02 - À 3 ANS

- Il a des difficultés nettes de compréhension même face à des phrases simples, il cherche tous les indices à sa disposition pour mieux comprendre (contexte, gestes, mimiques...).
- Il n'est pas compris quand il parle à quelqu'un qui ne fait pas partie de son environnement familial, il peut utiliser des gestes pour faciliter la communication.
- Il produit des sons déformés ou peu de mots.
- Il cherche ses mots ou peine à construire des phrases de 2 à 3 éléments.

## 02 - À 4 ANS

- Il peine à comprendre des phrases longues, complexes.
- Il déforme encore les mots:
  - au niveau de l'articulation ou des syllabes : lavabo = « valado »,
  - escargot = « écagot »,
- Construit mal ses phrases (emploie des phrases courtes, des tournures enfantines ou mal construites...)
- Il peine à comprendre des phrases longues, complexes.
- Il a du mal à organiser son discours pour raconter un événement.



# AVANT L'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE

- Son langage n'est pas correct.
- Son langage est correct mais il présente encore des troubles de l'articulation:
- Exemples
  - confusion : chat = « sa »,
  - train = « krain » ...

# DISPOSITIFS PRÉVUS PAR L'ÉDUCATION NATIONALE 01

- Ces dispositifs permettent l'officialisation des aménagements scolaires, en facilitent:
  - la transmission d'une classe à l'autre,
  - d'un établissement à l'autre, tout au long du cursus scolaire, et en favorisent la cohérence du parcours.
- Ils sont réalisés et appliqués par l'équipe éducative et aident à l'attribution d'aménagements spécifiques pour les examens.
- Ils sont à réactualiser au minimum une fois par an.

# DISPOSITIFS PRÉVUS PAR L'ÉDUCATION NATIONALE 02

- **Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)** : dispositif de soutien pédagogique, adapté, sur une durée limitée.
- **Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)** : dispositif d'accompagnement pédagogique des élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages.
- Il est soumis à l'avis du médecin de l'Education Nationale.
- Il prévoit des aménagements et adaptations pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme correspondant au cycle dans lequel il est scolarisé. Il est révisé tous les ans.

# DISPOSITIFS PRÉVUS PAR L'ÉDUCATION NATIONALE 03

- **Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)** : dispositif MDPH ( la maison départementale des personnes handicapées) / MDA (Maison départemental de l'autonomie), lié aux besoins de compensation d'une situation de handicap, pouvant être accordé à la demande des parents, en lien avec l'élève, l'enseignant référent et les professionnels de santé.
- **Aménagement des examens** : le dossier est à demander par la famille, auprès de l'établissement. Il doit être renseigné et argumenté.

# DISPOSITIFS PRÉVUS PAR L'ÉDUCATION NATIONALE 04

- **Circulaire de rentrée 2019 - École inclusive**

Une circulaire précise les actions et moyens à **mettre en œuvre dès la rentrée 2019 pour une école plus inclusive** :

- **Instituer un service départemental École inclusive**

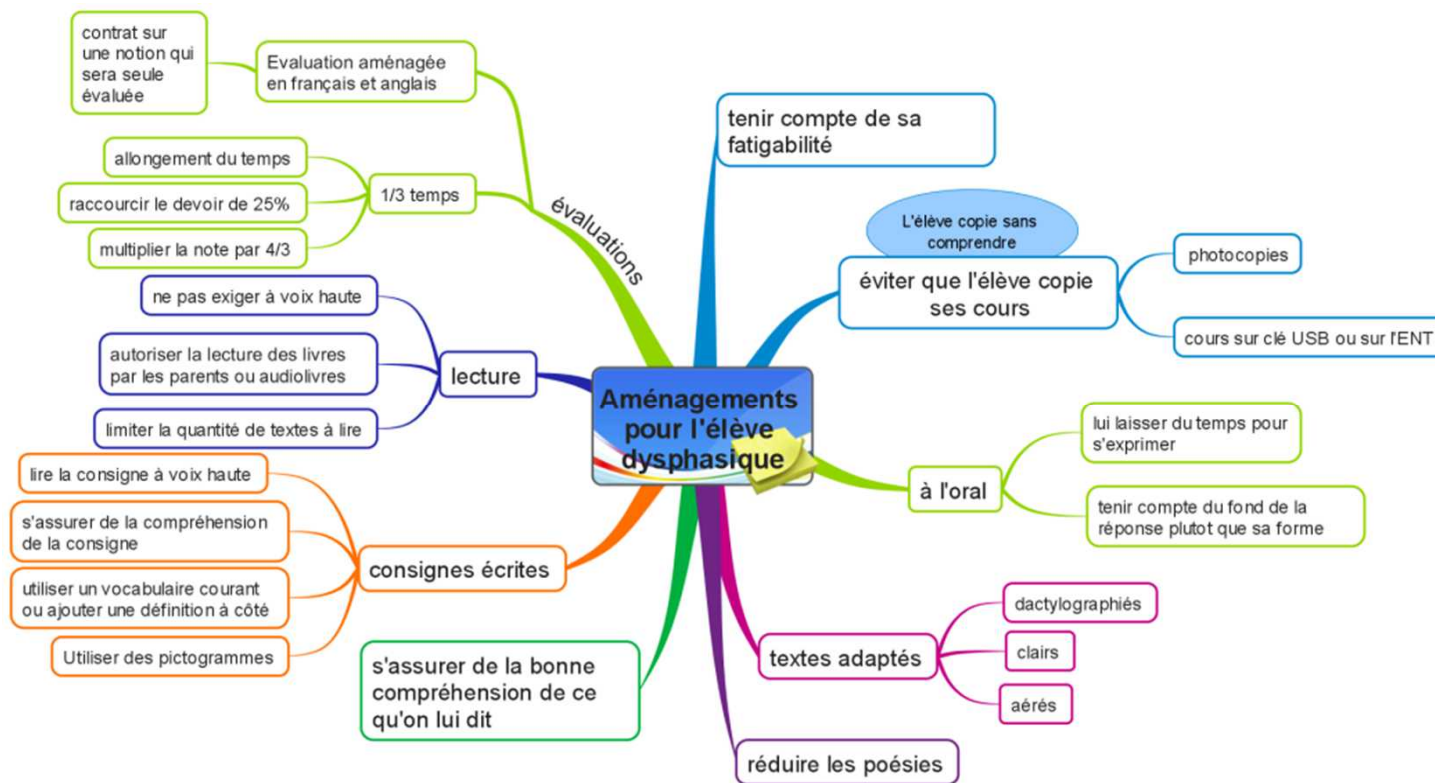
- **Dans le cadre de l'organisation académique**, un service École inclusive est créé dans chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

- Ce service a pour attributions, sous l'autorité de l'IA-Dasen, l'organisation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap.

- Le service École inclusive a également pour missions :

- de mettre en œuvre l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- de créer et gérer une cellule d'accueil, d'écoute et de réponse destinée aux parents et responsables légaux d'élèves en situation de handicap.

# DÉPISTAGE – DIAGNOSTIC – SUIVI - ÉCOLE



# DÉPISTAGE

- L'importance d'un dépistage précoce (avant 3 ans à 3 ans 1/2) pour :
- Permettre la mise en place d'un accompagnement parental et/ou d'une rééducation les plus précoces possibles.
- Prévenir le ralentissement de ces troubles,  
sur le développement psychique et social de l'enfant : isolement,  
comportements agressifs, agitation...
- Atténuer le retentissement de ces troubles sur les autres apprentissages notamment scolaires, car 95% des dysphasiques auront un trouble du langage écrit.

# DIAGNOSTIC

- Consultation avec un médecin qui pourra initier la démarche diagnostique :

Est-ce un trouble acquis, secondaire ou neurodéveloppemental?

Autre origine possible :

audition,

vision,

maladie neurologique,

développement psychoaffectif ?



# SUIVI DU DIAGNOSTIC

- Il s'inscrit dans les relation avec:
- **L'équipe des professionnels de santé** qui comprend, au minimum,  
un **médecin**,  
un **orthophoniste** qui intervient sur prescription.  
Selon les cas, un orthoptiste, un psychomotricien, un psychologue ou un ergothérapeute peuvent aussi intervenir.
- **L'équipe éducative**, en lien avec l'équipe des professionnels de santé, qui élabore le projet pédagogique et les aménagements scolaires.

# LES RELATIONS AVEC L'ÉCOLE

- Des aménagements scolaires et pédagogiques seront mis en place en relation, avec les enseignants qui dans la courant des activités de la classe seront attentifs pour ces élèves et dans les relations avec la famille et l'équipe éducative s'il y a lieu à:

Compenser les difficultés.

Libérer des ressources cognitives.

Permettre ou faciliter l'accès aux connaissances.

Préserver le goût d'apprendre...

# TROUBLES DU LANGAGE ÉCRIT



# LES TROUBLES DU LANGAGE ÉCRIT

- **Les troubles du langage écrit** de l'enfant sont essentiellement caractérisés par:

La dyslexie,

La dysorthographe

La dysgraphie.

Ils apparaissent au cours des apprentissages scolaires de la lecture (dyslexie), de l'orthographe et de l'expression écrite (dysorthographe) et de l'écriture (dysgraphie).

# L'ORIGINE DES DIFFICULTÉS DU LANGAGE ÉCRIT

- L'origine des **difficultés d'apprentissage du langage écrit** reste encore mal connue.
- On sait toutefois qu'elles apparaissent plus souvent dans certaines situations, par exemple :
- chez les enfants issus d'une famille où l'on observe déjà des troubles du langage écrit (touchant un parent, un frère ou une sœur);
- chez les enfants venant de milieux dans lesquels l'écrit et la lecture sont peu valorisés (les enfants sont moins souvent en contact avec l'écrit et ont moins d'occasions d'acquérir un vocabulaire varié).

# LA DYSLEXIE

- Plusieurs classifications de la dyslexie existent. Chaque enfant dyslexique présente un profil particulier. On distingue trois formes principales :
  - La dyslexie phonologique
  - La dyslexie de surface
  - La dyslexie mixte
- L'enfant présente rarement spécifiquement l'une ou l'autre des dyslexies. **Les formes mixtes** (associant des difficultés sur la voie d'assemblage et d'adressage) sont prédominantes. La rééducation qui est entreprise prend nécessairement en compte les deux voies permettant l'automatisation de la lecture.
- Les troubles du langage écrit sont repérés dans les premières années d'apprentissage de la lecture pour les cas sévères, d'autres peuvent se révéler plus tard (CM1-CM2) lorsque les mécanismes de compensation mis en place au départ ne sont plus suffisants pour assurer le déchiffrage et la compréhension.

# LA DYSORTHOGRAPHIE

- La dysorthographe recouvre les **troubles spécifiques et durables, de l'acquisition et de la maîtrise de l'orthographe.**  
Par ces caractères, elle se distingue du retard d'apprentissage de l'orthographe. Elle est majoritairement secondaire à une dyslexie.
- Les erreurs recensées sont liées à un manque de maîtrise du système de correspondance phonème/graphème (voie d'assemblage) et/ou des règles d'orthographe d'usage (voie d'adressage) et/ou de l'orthographe grammaticale.
- Le diagnostic est réalisé au minimum par un bilan orthophonique complété d'un bilan psychométrique. Il doit être précédé d'une consultation médicale au cours de laquelle le médecin recherche d'autres origines éventuelles des troubles constatés (audition, vision, maladie neurologique, développement psycho-affectif...).

# LA DYSGRAPHIE

- La dysgraphie retentit sur la forme des lettres, leurs liaisons, leur tracé et/ou la mise en page. **Trois grandes formes de dysgraphie** ont été décrites dans lesquelles la dysgraphie peut être isolée ou associée à une pathologie particulière.
  - Les désordres de l'organisation motrice (débilité motrice, atteinte du système nerveux).
  - Les désordres de l'organisation du geste et de l'organisation de l'espace.
  - Les troubles de l'expression graphique (en lien avec retard de langage, une dyslexie, une dysorthographe)
- Elle peut être également observée chez des enfants précoces, ayant des troubles du comportement ou en lien avec une latéralité à gauche.



# TRAITEMENT DES TROUBLES DU LANGAGE ÉCRIT

- Ils s'inscrivent dans le même schéma que celui du langage oral:
- Consultation avec un médecin qui pourra initier la démarche diagnostique :
  - Est-ce un trouble acquis, secondaire ou neurodéveloppemental?
  - Autre origine possible :
    - audition,
    - vision,
    - maladie neurologique,
    - développement psychoaffectif ?